



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
9 février 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 81, 87 et 93 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient**

Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient

Lettre datée du 8 février 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés concernant la déclaration que le Premier Ministre israélien a faite récemment au sujet de la possession par Israël d'armes nucléaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Bureau de coordination
du Mouvement des pays non alignés
(Signé) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 8 février 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés concernant la déclaration
que le Premier Ministre israélien a faite récemment
au sujet de la possession par Israël d'armes nucléaires**

À sa séance du 16 janvier 2007, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à New York a examiné la déclaration que le Premier Ministre israélien a faite le 11 décembre 2006, dans laquelle il a reconnu publiquement que son pays possédait des armes nucléaires.

Vivement préoccupé par cette déclaration, le Bureau de coordination a réaffirmé les positions de principe sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires que le Mouvement a exprimées dans plusieurs de ses documents, dont le Document final de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, tenue à La Havane, du 11 au 16 septembre 2006.

Le Bureau de coordination a rappelé qu'il appuyait la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Dans cette optique, il a réaffirmé qu'il fallait rapidement créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux résolutions sur la question que l'Assemblée générale a adoptées par consensus, et souligné que les mesures voulues pour la création de cette zone devaient être prises dans différentes instances internationales.

Le Bureau de coordination s'est dit profondément inquiet de la capacité nucléaire d'Israël, qui présente une menace grave et continue pour la sécurité de ses voisins et d'autres États, et il a dénoncé les mesures et la déclaration d'Israël à ce sujet et s'est indigné qu'il continue de mettre au point et de stocker des arsenaux nucléaires.

Le Bureau de coordination demande à Israël, seul État de la région à n'avoir pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ni déclaré qu'il avait l'intention de le faire, de renoncer à posséder des armes nucléaires, d'adhérer sans tarder au Traité, de placer d'urgence toutes ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en application de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, et de mener ses activités nucléaires conformément au régime de non-prolifération.

New York, le 5 février 2007